

Le feuilletton de la mosquée de Saint-Germain (3)

Les langues s'étant enfin déliées, on en apprend chaque jour davantage sur cet extravagant projet caché de cession à très bas prix d'un terrain appartenant à tous, à une toute petite et pas du tout représentative « communauté » musulmane de la ville pour construire... une mosquée.

Le Courrier des Yvelines a fait paraître à la date du 21 décembre, pages 14 et 15, deux pages sur la future mosquée de Saint-Germain, sur lesquelles il y aurait beaucoup à redire, sous le titre « *les musulmans de Saint-Germain veulent une vraie salle de prière* ». C'est donc bien une mosquée qu'ils veulent. Car s'ils désiraient un simple centre culturel, on ne voit pas pourquoi il leur faudrait un centre bien à eux. Ils voudraient y faire disent-ils une médiathèque, des salles d'exposition, des salles de conférences, un salon de thé . Fort bien. Mais voilà, il y a déjà dans la ville tout ce qu'il faut : nous avons déjà une superbe médiathèque tout juste rénovée en ville, et une autre, la bibliothèque Georges Sand, au Bel-Air. Il y a des salles d'exposition comme la salle André Véra qui d'ailleurs a été prêtée à Mosaïque pour une exposition de calligraphie, les salles de conférence ne manquent pas non plus, comme la salle Jacques Tati qui leur a été également prêtée gratuitement pour y faire venir Bajrafil, qui souhaite la charia (voir la bande audio de d'accueil de son site : <http://mohamedbajrafil.unblog.fr/>), et les salons de thé sont abondants dans le centre et se feront un plaisir de leur servir...le thé. Il y a déjà tout ce qu'il faut à Saint Germain. Il y a aussi des cours d'arabe à l'Agasec.

Pourquoi alors promouvoir tout cela regroupé dans un centre culturel uniquement pour la « communauté » musulmane ?... Je mets communauté entre guillemets, car normalement la République ne reconnaît pas de communauté, elle ne connaît et

ne reconnaît que les citoyens. L'article 1 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 prévoit que « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », ce qui ne reconnaît donc que l'intérêt général, et l'article 3 que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » or aucun texte n'accorde une autorité quelle qu'elle soit à une communauté en tant que telle dans notre pays. Le porte parole de l'association écrit dans le Parisien du 22 décembre : « nous sommes Français nous aussi ». On a l'impression que cela lui sert de sésame et que dans son esprit cela lui permet avant tout d'avoir des revendications. Mais enfin, être Français c'est une raison de plus de respecter la loi française et de ne pas nécessairement chercher à la modifier, non ?...

On se prend à penser par exemple à la « communauté » espagnole, très largement représentée à Saint-Germain et ce, depuis longtemps. Pourquoi n'aurait-elle pas demandé un centre culturel ? On aurait apprécié de s'y mêler à eux, de lire Cervantès en espagnol et de danser le flamenco au son des castagnettes. (Car eux, n'en doutons pas, auraient admis dans leur centre tout le monde, même les non adhérents, ce qui n'est pas le cas de Mosaïque qui n'admet, nous l'avons dit, que ses adhérents dans la salle de prière prêtée par la mairie). Mais voilà, les Espagnols n'en ont jamais fait la demande. Ils se sont intégrés. Ils sont allés dans nos centres culturels. Sans parler des Vietnamiens, des Polonais...On peut légitimement se demander quelle est cette manie de faire des centres culturels pour les musulmans. Sans doute parce que nos cultures sont trop différentes pour s'assimiler. Et surtout ne le cachons pas, c'est pratique pour faire une mosquée. On crée un centre culturel avec un petit côté culturel et le tour est joué, ni vu ni connu je t'embrouille. Et on joue les vases communicants comme l'explique très bien une assistante de Delanoë sur une vidéo : les jours de prière on fait

communiquer toutes les salles et on ajoute celles dédiées à la culture. Et comme cela a été donné dès le début pour un centre culturel, ce sont les citoyens naïfs comme vous et moi qui paient la note. C'est bien pratique à tous points de vue.

Promouvoir un soi-disant centre culturel pour la « communauté » musulmane, c'est surtout promouvoir une mosquée, n'en doutons pas. Sinon ils feraient comme les Espagnols et se contenteraient des équipements déjà offerts par la ville. D'ailleurs le porte-parole de l'association, dit le journal, déclare que l'association Mosaïque a pour but « *d'avoir un espace décent dédié à l'exercice du culte musulman* ». Ils enfoncent donc le clou.

Mais alors, c'est cela, la salle prêtée gracieusement par la mairie dans le quartier du Bel-Air ne suffit pas et surtout pour reprendre son mot, ne serait pas « décente » ?... La « dignité » et la « décence » sont des mots d'ordre très politiquement corrects et assez galvaudés de nos jours, mais je doute que dans ce cas la ou les salles prêtées par la mairie de Saint-Germain ne soient ni décentes ni dignes. Il faudrait définir en quoi consistent la dignité et la décence concernant une salle. Les règles de sécurité ne seraient-elles pas respectées, y-aurait-il des graffitis pornographiques sur les murs ou pire, des caricatures ?... Je n'ose le croire. Il serait bien en tout cas de nous le préciser. En l'absence de telles précisions, je ne trouve pas très poli, entre nous, de se plaindre, ni de dénigrer une chose qu'on vous prête gentiment. Cela s'appelle tout simplement cracher dans la soupe. (Cela ne pourrait-il pas tomber sous le coup de l'article 34 de la loi de 1905 qui interdit à un ministre de culte d'outrager ou de diffamer un citoyen chargé d'un service public ? Or c'est l'élu responsable de ces salles qui est diffamé, non ? ...) Pourtant la photo qui figure en page 14 est une belle photo d'une grande salle. Cela ne ressemble absolument pas à une cave. Il est déjà bien que la municipalité mette à la disposition des

musulmans une si belle salle, gratuitement. Certains épilogaient sur d'autres mairies de plus ou moins grandes villes qui mettent des salles gratuitement à la disposition des musulmans, ce qui est contraire à la loi de 1905, eh bien qu'ils sachent que Saint-Germain-en-Laye en fait autant, qu'on se le dise, parce qu'il semble que ce genre d'information demeure caché.

Les musulmans de Mosaïque n'ont pas l'air conscients de leur chance d'avoir une belle salle prêtée par la mairie. Au lieu de dire que cela n'est pas décent, ils feraient bien de remercier les Saint-Germanoises, ce serait la moindre des choses. Mais non seulement ils ne remercient pas, mais ils en demandent encore plus. Divers mouvements chrétiens qui sont bien plus nombreux que les adhérents à Mosaïque sont en permanence à la recherche de salles pour se réunir. Il ne me semble pas que la mairie leur ait jamais proposé de salle, gratuitement ou pas. Nous pourrions créer une association de républicains de Saint-Germain fidèles à la loi de 1905 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20080306>) et souhaitant la voir appliquer correctement et en son entier, je parie que nous serions tout de suite beaucoup plus que 125 (nombre d'adhérents à Mosaïque), aurions-nous pour autant une salle « digne » et « décente » prêtée gratuitement et à longueur d'année par la mairie pour nous réunir ?...

D'autre part une réponse qui émanerait de la mairie s'est répandue, comme une traînée de poudre, dans la ville et sur le web :

« J'ai souhaité vous apporter quelques précisions complémentaires pour mettre fin à la désinformation qui entoure la démarche de l'association Mosaïque dans notre ville.

Cette association souhaite construire un centre culturel musulman avec une salle de prière. Pour cela, elle a sollicité

la location d'un terrain pour 19.000 €/an (il s'agit bien d'un loyer annuel et non d'un prix de vente).

Sa démarche s'appuie sur le précédent créé par l'ancien maire Michel Péricard qui avait mis à disposition d'une communauté religieuse de notre ville un terrain pour y construire un lieu de culte ; à l'époque le terrain avait été mis gratuitement à disposition de cette communauté.

Concernant Mosaïque, la ville étudie la demande mais a déjà exclu de conférer à l'association le moindre avantage financier dans le cadre d'une application stricte des lois républicaines sur la laïcité : toute estimation qui pourrait éventuellement être faite sur la valeur d'un terrain serait celle fixée par les services fiscaux de l'État, correspondant au prix du marché.

J'insiste sur le fait qu'aucune décision n'est prise à ce jour concernant un quelconque terrain et que la municipalité consultera largement avant de se prononcer.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »

Deux choses sont à souligner : d'abord deux remarques sur le chiffre : on se demande par quel tour de prestidigitateur le maire fait resurgir, tel un lapin de son chapeau, ce chiffre de 19 000 euros dont on a voulu nous faire croire qu'il n'avait jamais existé ?...Il est totalement irréaliste de penser louer un terrain pour qu'un tiers non-proprétaire y fasse une construction. On ne peut construire que sur un terrain dont on est propriétaire, car le code civil prévoit que la construction ne peut qu'appartenir au légitime propriétaire du terrain. Ensuite, ce qu'a fait ou n'a pas fait Michel Péricard importe peu, si c'était illégal à l'époque on ne va pas recommencer, mais c'était peut-être légal.

Vient de paraître un article sur le Parisien du 22 décembre, intitulé à juste titre « le projet de mosquée à Saint-Germain

tenu secret. » L'association Mosaïque déclare selon le journaliste : « nous cherchons la transparence ». Mais alors pourquoi ont-ils effacé plusieurs pages de leur site ?...C'est cela pour eux la transparence ? S'ils la cherchent, comme ils disent, la transparence, c'est qu'il ne l'ont pas encore trouvée, et s'ils commencent par effacer leur projet, ils vont peut-être la chercher encore longtemps. En cette période de fête, on ne peut que leur souhaiter de la trouver enfin, cette transparence, et de la conserver. Cela irait dans le sens de nos rêves les plus profonds. En cette période d'échange de souhaits, je ne peux que formuler ce vœu : bonne transparence à tous !

Sophie Durand